

M. KING: Supposons qu'il en soit ainsi, il n'en est pas moins vrai que nous avons de hautes montagnes de pierre à chaux le long de la côte, au pied desquelles il y a cinquante pieds d'eau de profondeur. Nous avons à Saint-Jean de ces montagnes élevées qui sont presque en vue de Boston et de New-York, et la pierre dont elles se composent peut être transportée dans ces deux ports à meilleur marché que d'aucun autre point du Canada. Nous avons, en outre, dans le Nouveau-Brunswick, derrière ces montagnes de pierre à chaux, d'immenses quantités de bois. Il est vrai que nous avons aux États-Unis un marché pour ce bois; mais ce bois pourrait être aussi bien employé chez nous à la fabrication de la chaux. A l'appui de cette prétention, je citerai le troisième rapport annuel du bureau de l'industrie et de la statistique du travail de l'Etat du Maine. Ce rapport dit:

La plus grande partie des carrières situées dans le comté de Knox sont très profondes et l'épuisement de l'eau par la pompe occasionne de grands frais. Un bon engin à vapeur et un jeu de pompes sont indispensables dans chacune des carrières d'une certaine étendue. On s'impose actuellement de grands frais pour l'enlèvement de petits fragments de rochers et autres débris.

Or, il n'y a rien de la sorte à Saint-Jean. Comme je l'ai dit déjà, la pierre à chaux forme de hautes montagnes, et au lieu de la miner comme on le fait dans l'Etat du Maine, nous n'avons qu'à la tirer des carrières. Le même rapport continue comme suit:—

Il y avait, dans le comté de Knox, en 1888, 92 fours à chaux brevetés, qui produisaient 1,800,000 barils de chaux et pour cette production les fours consommaient 85,000 cordes de bois. Sur ces 85,000 cordes 52,173, environ, furent importés de nos voisins des provinces maritimes. Ce bois a été livré à \$1.50 la corde. Nos manufacturiers indigènes paient, en moyenne, pour leur bois \$3.75 la corde. La somme brute payée aux producteurs étrangers du bois à fournaux a été de \$195,648.75. Le transport de ces 52,173 cordes de bois a nécessité 604 arrivages étrangers à Rockland seulement. Ce bois a été transporté par ce que nous appelons les bateaux de Saint-Jean. Ces bateaux transportent en moyenne de 50 à 60 cordes par chargement. L'équipage de ces bateaux se compose de trois ou quatre hommes par bateau. La chaux est mise en baril contenant à peu près deux boisseaux et un quart.

Il a fallu, en 1888, environ cinq tonnelliers, travaillant presque toute l'année, pour approvisionner de barils un four à chaux, ou environ 400 tonnelliers pour fabriquer tous les barils qui sont requis par les fours à chaux du comté de Knox. Ces barils sont confectionnés dans un rayon de vingt milles des fours à chaux. Chaque four emploie environ six hommes pour faire cuire la chaux, pour remplir le four, pour embariller la chaux, pour la placer sur les bateaux, sur les trains de chemin de fer et l'expédier; ou faut 644 hommes aux fours à chaux du comté de Knox, et 275 bateaux pour la distribution sur les divers marchés. Ces bateaux transportent en moyenne à Boston 700 barils. Les bateaux à destination de New-York reçoivent un chargement de 1,500 barils, et ils emploient plus de 800 marins. Boston et New-York sont les deux principaux centres de distribution du commerce de chaux. Il a été transporté sur le chemin de fer de Knox et de Lincoln, durant l'année finissant le 31 décembre 1888 114,000 barils de chaux. L'exploitation de ces fours à chaux requiert un capital versé de plus des trois quarts de million de piastres annuellement, lequel donne de l'emploi, directement ou indirectement, à 3,000 hommes. Ces employés forment une classe très intelligente. Pas d'étrangers sont employés dans cette industrie. Ceux qui sont employés forment une classe laborieuse et frugale. Un bon nombre d'entre eux sont propriétaires de leurs habitations. Comme dans toutes les autres branches d'industrie, les fabricants de chaux du comté de Knox ne sont pas exempts de concurrence. Leurs compétiteurs sont des voisins, des provinces maritimes. La chaux de Saint-Jean fait directement concurrence à la chaux du comté de Knox dans les Etats de la Nouvelle Angleterre et surtout sur les marchés du Massachusetts et de New-York. La chaux peut être produite à meilleur marché dans les provinces anglaises qu'aux Etats-Unis.

Et cependant, certains honorables membres de la droite nous disent que, sous le régime de la réciprocité absolue, nous ne pourrions soutenir la concurrence sur les articles manufacturés. Je constate, M. l'Orateur, que, dans les tableaux du commerce et de la navigation, la chaux est entrée comme un article manufacturé, et l'on a eu raison de la considérer ainsi. Je n'ai pas demandé à la chambre de s'en rapporter à ma parole; mais je lui cite une bonne autorité pour lui montrer que les hommes d'affaires de l'Etat du Maine n'ont à craindre que la concurrence des fabricants de chaux de Saint-Jean. Le rapport que j'ai commencé à citer continue comme suit:

De bonnes autorités estiment que, durant l'année 1888, 225,000 barils de chaux de Saint-Jean ont été expédiés aux Etats-Unis. Le droit sur cette chaux est de 10 pour 100 *ad valorem*; mais la chaux est envoyée pour trente-cinq centins par baril, ce qui donne un droit spécifique de trois centins par baril seulement.

Qu'on se rappelle bien que cela était avant l'adoption du tarif McKinley. Le rapport continue:

Les avantages suivants sont au nombre de ceux que possèdent nos voisins de la province; la pierre est tirée de la carrière et placée dans les fours moyennant 10 centins par baril. La pierre coûte à nos fabricants de chaux 22 centins par baril. Le bois de corde rendu aux fours de Saint-Jean coûte, en moyenne, de \$2 à \$2.25 par corde. Et ce n'est pas tout. La corde de bois, dans le Nouveau-Brunswick, se mesure comme suit; lorsque le bois est de 4 pieds de long, la corde doit avoir 4 pieds de haut, et 12 pieds de long, ce qui donne 192 pieds cubes, ou ce qui égale une corde et demie de notre bois. Le bois de corde coûte, en moyenne, aux fabricants du comté de Knox \$3.75, ce qui est le prix d'une corde de 128 pieds cubes; ou les fabricants de chaux ci-dessus paient \$5.62 pour la quantité de bois qui est payé de \$2 à \$2.25 par les fabricants de chaux de Saint-Jean.

La main-d'œuvre, qui est l'item le plus considérable de cette industrie, coûte certainement 25 pour cent de moins à Saint-Jean que dans le comté de Knox. Pendant les premiers mois de l'année, à Saint-Jean, la coutume est de payer au taux de \$1.40 par jour. Plus tard, les salaires sont augmentés. Le plus haut salaire payé aux hommes des fours est de \$1.80 par jour, d'après ce que j'ai pu voir. Le salaire moyen est de \$1.50 par jour, tandis que l'ouvrier à Rockland, pour la fabrication de la chaux, est payé \$2 par jour.

Et, cependant, Rockland, est située dans l'Etat du Maine, cet Etat dont certains membres de la droite nous ont si souvent représenté comme remarquable par ses terres abandonnées, par sa misère et sa pauvreté. Cependant, M. l'Orateur, nous voyons par l'autorité que je viens de citer que l'ouvrier à Saint-Jean reçoit \$1.40 par jour, tandis que des ouvriers ayant la même occupation dans l'Etat du Maine, reçoivent \$2 par jour, bien que le fabricant de chaux de l'Etat du Maine paie son combustible deux fois et demie plus cher que le fabricant de chaux de Saint-Jean. Je n'accuse pas celui-ci de maltraiter ses ouvriers; mais je veux constater que si le libre-échange pouvait être établi entre les Etats-Unis et le Canada, seulement pour le commerce de chaux, la cité de Saint-Jean en tirerait plus d'avantage qu'elle n'en a tiré des manufactures de coton établies dans le Nouveau-Brunswick sous la politique nationale. Je ne crains pas de me tromper en déclarant que le commerce de chaux durant la dernière année des tableaux du commerce, a valu de 200,000 à \$250,000 à la cité de Saint-Jean et à la province du Nouveau-Brunswick seulement. Ce commerce n'est-il pas susceptible de développement? N'ai-je pas montré, d'après la statistique, que ce commerce entre Rockland, Boston et New-York vaut \$2,000,000 par année et, d'après les faits que je viens d'exposer à la chambre, viendra-t-on me dire que, si nous avions le libre-